

dans le cas de l'énergie, va probablement pousser les entreprises à rechercher des procédés de fabrication plus rationnels, ce qui se révélera avantageux pour l'environnement¹⁰. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international essaient de plus en plus d'inciter les pays bénéficiant de financement, entre autres pour la réalisation de projets d'énergie électrique, d'adopter des politiques de fixation des prix plus saines au point de vue environnemental (et économique)¹¹. Manifestement, il faut procéder à des études de cas empiriques poussées sur la façon dont les pratiques de fixation des prix des ressources naturelles peuvent contribuer à la dégradation de l'environnement¹².

Néanmoins, dans plusieurs circonstances, il est également évident que l'accroissement des frais d'utilisation des ressources, dans le cas de l'eau et des forêts par exemple, peut soutenir des objectifs environnementaux. Par exemple, le prix trop faible de l'eau risque d'entraîner une utilisation excessive de cette ressource, ce qui, à long terme, pourrait se solder par la perte ou la diminution de la productivité de

¹⁰ En ce qui concerne la réglementation du prix de l'énergie par le gouvernement, l'article 604 de l'ALENA est important. William G. Watson a conclu que « les systèmes de double prix du genre qui, dans les années soixante-dix et au début des années quatre-vingts, ont maintenu le prix de l'énergie sur le marché intérieur canadien à un niveau bien plus faible que le prix mondial et ont incité à une consommation excessive dans ce pays, sont impossibles à pratiquer dans le cadre de l'ALENA. » Voir William G. Watson, « Environmental and Labour Standards in the NAFTA », Commentaire n° 57, Toronto : C.D. Howe Institute, 1994, pages 7 et 8.

¹¹ Dans son Rapport annuel (1993), page 54, la Banque mondiale déclare qu'elle choisira avec grande attention les pays auxquels elle prêtera : « Elle cessera de soutenir les projets énergétiques dans le cas où des entreprises publiques peu performantes et leurs gouvernements ne veulent pas entreprendre les réformes structurelles fondamentales qui permettraient d'améliorer sensiblement la façon dont ils conduisent leurs affaires. Pour bénéficier de nouveaux engagements de la part de la Banque, les gouvernements devront donner la preuve qu'ils mettent en place des incitations structurelles de nature à favoriser une production et une consommation d'énergie plus efficaces. » Dans un rapport, la CNUCED a remarqué que la Banque mondiale et le FMI tiennent compte de plus en plus des questions environnementales lorsqu'ils formulent des programmes d'ajustement structurel, mais qu'il reste du chemin à parcourir pour que ces programmes favorisent vraiment le développement durable. CNUCED, TD/B/40(2)/6, page 11.

¹² Cela pose une autre question complexe et un facteur précis dans le débat sur les droits compensateurs et l'environnement. Il faudra exécuter des recherches approfondies sur les liens de causalité précis, afin d'établir comment les politiques en matière de ressources naturelles d'un pays contribuent à la dégradation de l'environnement.